

**Demande d'envoi de documents
et de renseignements prévus
aux articles R. 225-81 et R. 225-83
du Code de commerce**

COVIVIO

Assemblée générale mixte du 16 avril 2026

Les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce concernant l'assemblée générale mixte du 16 avril 2026 sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de la société à l'adresse suivante :

<https://www.covivio.eu/fr/finance/investisseurs-et-actionnaires/assemblees-generales/ag-16-avril-2026/>



Vous pouvez y accéder en scannant le QR Code ci-contre :

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce modifié par le Décret n° 2026-94 du 13 février 2026, la société n'enverra pas ces documents, qui sont publiés sur son site Internet à l'adresse sus-indiquée.

Mme M. Société

Nom (ou dénomination sociale) : _____

Prénom (ou forme sociale) : _____

Adresse (ou siège social) : _____

Propriétaire de _____ actions nominatives de la société Covivio

Propriétaire de _____ actions au porteur de la société Covivio, inscrites en compte chez _____ (joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité en charge de la gestion de vos actions)

- souhaite recevoir, en application des dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce se rapportant à l'assemblée générale mixte du 16 avril 2026, qui ne seraient pas disponibles sur le site Internet de la société.
- demande, en qualité d'actionnaire au nominatif, à recevoir, pour chacune des assemblées générales ultérieures de la société, les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, qui ne seraient pas disponibles sur le site Internet de la société.

Mode de diffusion souhaité, étant précisé que privilégier la communication par voie électronique de ces documents participe à notre démarche de développement durable :

- par courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessus
- par courrier électronique à l'adresse suivante : _____ @ _____

Fait à _____, le _____ 2026.

Signature

Nota : Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées ultérieures d'actionnaires.

Cette demande est à retourner à :

Société Générale Securities Services
Service Assemblées Générales
32, rue du Champ de Tir
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3